

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 15

Artikel: Consolation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 12 avril 1919. — Iena de counet (Marc à Louis). — Petite Suisse. — Un illustre pamphlet publié en Suisse, suite et fin (L. Mogeon). — Remé les berbots (L'oncle Théo). La pomme de terre en Valais (M. Gabbud). — Salut, glaciers sublimes ! (M. Constançon). — Feuilletton : La maison du Chat-qui-pelote (Honoré de Balzac). — Boutades.

IENA DE COUNET

Du la guerra, Paquie à Goton l'avai voliu èlèva dâi counet. Eh ! va ! dâi counet, dâi pucheint counet ; dâi père, dâi mère, que l'avant fé onna dêprepenâie de petit. Tant que, binstout, ein avâi z'u onna tropa, que, se l'avant ètà dâi sordâ et na pas dâi counet, ein arâi prau z'u po pouâi bailli onna rida bourlâie à ti lè bo-chewiki dau payi. Paquie ètà tot fou de sè counet, et sè counet l'ètant tot eimbedomâ de Paquie. Faillâi vère quand lau portâve à medzi : tota la counasserî arrevâve avoué lau grâpie et lau galèze potte que seimbliâve que l'allâvant fère la prèire devant de dîna et que Paquie dessâi :

« Mè counet, lau manque rein que la parola ! » Paquie l'ètà tant bon que sè counet l'an tant fé que l'ai an manquâ de respect. Lo tegnant po lau fou d'outse. Accutâ vâi.

On deçando la vèprâ que noutron corps l'avâi condzi por cein que travaillîve pè la Banqua cantonâla, sè met dêveron lè dzèbe de sè counet. L'avâi fé po lè reduire dâi trabliâ, l'è z'on décoûte lè z'auto et lè z'on per dessus lè z'auto, quemet lè coffre-fort que ie vayâi pè la Banqua et que l'ètant cliou avoué dâi portette quemet dâi borancillie âo bin dâi parètâdzo de vatze. S'ètà met aprî po trère lè fèfè et l'avâi âovert doû parètâdzo, ion tot avau, iò l'ai avâi on pucheint père counet — et ion on boquenet d'amon, que l'ètà la catse d'onna mère counetta. Lo père, que l'ètà à plian pî, l'a pu saillî, mâ la mère que l'ètà trâi pî plie amon n'a pas z'u moyan... L'ètà galè de lè vère. La mère, avoué sè get quasu cliou, guegnîve lo père, quemet po l'ai dere : « Te sâ, su tot fou de t'è ! » Et d'avau, lo père setâ su sè piaute de derrâi, vouâitive ein amont. Seimbliâve matolâ : « Te sâ ! dâi z'asse galèze counette que t'è, ein a min ! »

Quand l'a z'u fé cli commerce on momeint, lo père l'a voliu montâ amon vè la mère po l'ai dere oquie à l'orolhie. Mâ, pas moyan ! L'ètà trau hiauta. L'a bin asseyî dautrâi coup ! Tot l'ètà po rein. L'è adan que Paquie l'a pu dere que sè counet lo mèpresivant. Accutade oncora, quand bin vo z'ai dza bin accutâ.

Paquie l'ètà dan à crepetounâ dêvant sè catset et sa tita l'arravâve quasu vè la dzèba à la mère, quand tot d'or coup, ie cheint oquie que l'ai châtâve su la rita, pu du cein amon lè rein, pu su la tita, su son bounet, et du cein pe rein. L'ètà tot bounameint lo père counet que l'avâi trovâ cli tsemin po allâ dere à sa boun'amie dièro la trovâve à sa potta.

Paquie, du cein, l'è resta on bocon... ébaubi. Cein sè comprend : on' homme que fâ la cort'ètsilâ à n'on counet po allâ âi fèfè !

MARC A LOUIS.

Consolation. — Une dame rencontre l'autre jour une de ses connaissances qui venait de perdre son mari. Comme la dame lui présentait ses condoléances, tout en s'étonnant, à part soi, de l'air peu attristé de la veuve, celle-ci, la remerciant de sa sympathie, lui fait :

— Oui, n'est-ce pas... sans doute... c'est bien triste... Mais, que voulez-vous, les hommes ce n'est tout de même pas les femmes.

« PETITE » SUISSE

POURQUOI toujours : « petite » Suisse ? Il est bon et louable d'être modeste ; mais il ne faut point abuser, en modestie pas plus qu'en autre chose. Nous ne valons assurément pas mieux que d'autres ; mais nous ne valons pas moins, non plus. Jugeons-nous donc à notre propre valeur, ni plus ni moins.

A ce propos, M. Robert de Traz, directeur des *Feuillets*, l'intéressante revue mensuelle de culture suisse, a écrit jadis au *Journal de Genève* les lignes que voici. Elles sont à rappeler.

« L'autre soir à Berne, le ministre d'Angleterre offrait, en l'honneur du roi George, un dîner où assistaient des conseillers fédéraux. Des toasts furent échangés. On connaît cette littérature, cordiale et banale à la fois. Pourtant un détail nous a frappés, qui n'est pas sans importance. M. Ruchet, président de la Confédération, parlant au nom de tous, voulut indiquer que l'Angleterre nous marquait volontiers son amitié, ce qui est parfaitement juste. Mais pourquoi s'exprimer de la sorte : « La Grande-Bretagne a toujours témoigné de la sympathie à notre modeste pays... » « Modeste » n'est-il pas inutile, ou déplacé ? Question de forme si l'on veut, mais il s'agissait d'un toast diplomatique, rédigé d'avance, et dont la forme n'est pas secondaire. Et si nous relevons cette formule, c'est qu'elle est courante. Déjà M. Comtesse, recevant l'empereur d'Autriche, avait insisté sur la « petitesse » de la Suisse. Nous nous demandons si c'est le rôle de nos représentants de souligner, dans une circonstance officielle, devant l'étranger, que notre pays est « modeste », « petit », pourquoi pas « incapable » ?

« Ce n'est pas une vaine jactance qui nous dicte ces remarques. Nous savons parfaitement, aussi bien que le ministre d'Angleterre, que nos ressources sont limitées et notre territoire restreint. Mais nous savons aussi que notre histoire est grande, notre effort intellectuel ou social important, et notre rôle européen non sans mérite. Il nous paraît qu'il vaudra mieux insister sur ceci que sur cela. Il nous paraît encore que c'est à cause de ceci que l'Angleterre ou l'Autriche nous témoigne de l'amitié et non à cause de cela.

« Nous ne prêchons pas le chauvinisme, mais nous souhaitons qu'un excès de « modestie » ne nous précipite pas au devant des renoncements. Il est dangereux pour nous d'agir avec obstination l'idée décourageante de notre « petitesse », car nous finirons par nous persuader de ne plus rien entreprendre. Ce sont les mots qui

mènent les peuples. Le jour où nous ne croirons plus en nous-mêmes, c'est alors que nous serons vraiment « petits ».

UN ILLUSTRE PAMPHLET

PUBLIÉ EN SUISSE

II

LA lettre confidentielle que nous venons de transcrire fut adressée à la direction de justice et police du canton de Berne, qui répondit ce qui suit :

«... La direction de justice et police du canton de Berne a immédiatement procédé aux informations requises en s'adressant à tous les imprimeurs et libraires du canton, elle a l'honneur de vous communiquer le résultat de cette enquête.

» Le voici, en résumé : l'écrit intitulé : Napoléon le Petit dont il s'agit n'a pas été imprimé dans le canton de Berne.

» Des éditions française et allemande de ce livre ont été adressées soit de Morat soit de Brème et de Bruxelles, à quelques librairies, qui l'ont annoncé et mis en vente. Il résulte entr'autres de l'audition du libraire Burgdorfer et de Pauli, employé à la rédaction de la « Berner Zeitung » qu'une traduction allemande a paru à Morat et qu'elle a été envoyée au dit libraire par le Dr Pohl, ancien réfugié, demeurant en cette ville ; il a été déclaré par M. Benz, libraire et lithographe à Bienne qu'il a reçu dans le temps de la Chaux-de-Fonds des propositions pour imprimer à 5000 exemplaires « Napoléon le Petit » et que sa réponse à ces propositions n'a pas eu de suite. La signature de la lettre portant ces offres était illisible, de sorte que l'adresse portant la réponse aura été inexacte.

» A ces considérations spéciales il y a à ajouter que d'après la législation actuelle, on n'a à demander ni une patente ni une autorisation de la police pour établir une imprimerie dans le canton de Berne ; d'où il s'ensuit que l'expression de l'imprimerie clandestine ne saurait avoir de signification en droit ; il y a, en outre, la circonstance que toujours d'après la législation actuelle, les autorités cantonales ne peuvent poursuivre d'office un écrit injurieux pour un gouvernement étranger, qui serait vendu ou même imprimé dans le canton — c'est un fait que les autorités fédérales ne sauraient ignorer... — *Bühler.* »

Que fit-on à Lausanne ? M. Georges Bridel, éditeur, pensa utile d'envoyer aux journaux un avis pour dégager sa responsabilité :

« Des personnes mal informées s'étant plu à répandre le bruit que j'étais éditeur de Napoléon-le-Petit, édition imprimée en Suisse, je crois de mon devoir de déclarer que je suis complètement étranger soit à la vente de ce pamphlet. Il est à regretter que le véritable éditeur à moi encore inconnu n'ait pas osé se signer ; il eût prévenu tout malentendu. — Lausanne, le 7 janvier 1853. — *Georges Bridel.* »

En revanche, on publiait les lignes suivantes qui, sans être décisives, mettaient personnellement en jeu une autre maison.